

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hotel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles publiés sans être chargés de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : **A. SCHNEEGANS**
Ancien député du Bas-Rhin.



ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT
Ville de Lyon. Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône 12 fr. 23 fr. 44 fr.
Département limitrophes 13 fr. 25 fr. 46 fr.
Autres départements. 13 fr. 25 fr. 46 fr.
Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant : **C. BENOIT-GONIN**
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 9 Juin.

Sur 36 élus au scrutin d'hier, 35 figuraient sur la liste radicale; un seul appartenait à la liste qu'appuyait le *Journal de Lyon*.

Nous ne chercherons pas à nier que nous n'ayons espéré beaucoup mieux, et, dans le but d'atténuer la portée de l'échec que vient de subir le parti républicain libéral, nous ne voudrions pas fausser la signification de cette importante manifestation électorale.

On nous permettra cependant d'en faire ressortir ici quelques traits particuliers, qui ne peuvent qu'aider à l'appréciation impartiale du résultat de nos élections.

Et d'abord — les abstentions ont été plus nombreuses encore, sur plusieurs points, qu'aux élections législatives du 11 mai. Deux raisons ont contribué à amener ce résultat : l'incertitude où l'on a été pendant quelque temps sur la date des élections, qu'on prétendait devoir être ajournées jusqu'après le vote de la loi municipale; et l'attitude prise par les organes monarchistes qui, à l'exception du *Courrier de Lyon*, dont on connaît l'influence, n'ont cessé de prêcher l'abstention.

Un second fait indéniable, autant que significatif, est le soin qu'ont pris les comités radicaux de présenter des hommes capables et jouissant d'une honorable notoriété, dans toutes les sections où ils redoutaient une lutte sérieuse : MM. Caillaud-Chouard, les D^r Gailleton et Chavaune, par exemple. Dans tous les quartiers où ils se sentaient les maîtres, ils n'ont point fait tant de façons, et, à part les conseillers municipaux démissionnaires, les élus appartenant à la liste radicale ne se distinguent pas précisément, on le reconnaît, par une notoriété bien grande.

Si maintenant nous examinons d'un peu près les chiffres qui résument les opérations partielles, il nous sera facile de démontrer que, pour avoir été battu, le parti républicain libéral n'a pas à se repentir de s'être résolument jeté dans la mêlée. L'essai qu'il a fait de ses forces ne peut que lui être profitable, et sa défaite d'hier, nous en sommes convaincus, ne l'empêchera pas, s'il le veut fermement, de pouvoir compter bientôt sur des résultats décisifs.

Dans la 1^{re} section, où il y a eu près de 400 abstentions de plus en juin qu'en mai, le candidat libéral a réuni un nombre de voix presque égal à celui qu'il avait obtenu les candidats conservateurs aux dernières élections législatives.

Dans la 4^e section, nous constatons encore une perte de 200 voix pour la liste radicale, et le concurrent de M. Valéry, M. Lombard, y a obtenu 12 voix de plus que le candidat « conservateur » qui avait réuni le 11 mai.

On peut faire des remarques analoges sur les résultats du vote dans la 5^e section, où la liste radicale perd également 200 voix; dans la 14^e (Arsenal), s'est fait un notable déplacement de voix au profit de M. Hoffherr, candidat radical; dans la 15^e (la Mouchette), qui a obtenu 400 voix de moins qu'au mois de mai un candidat radical.

Nous signalerons enfin les chiffres suivants qui résument le mouvement électoral dans les 8^e, 26^e et 27^e sections.

Prenons la 8^e (Mont-de-Piété), où M. Duc se présentait contre M. Courrier, candidat de la rue Grôlée; le dernier a obtenu 993 voix seulement, tandis qu'au 11 mai M. Ranc en réunissait 1,294 — perte 300 voix environ. Par contre, le candidat républi-

tain libéral au 8 juin en gagne 150 sur le candidat « conservateur » du 11 mai.

Dans la 26^e (Brotteaux), où le nombre des inscrits a diminué, il est vrai, d'une centaine environ, il y a 300 voix de perdues pour les radicaux; et malgré 200 abstentions de plus qu'en mai, le candidat libéral a gagné 40 voix sur les « candidats conservateurs » portés à cette époque.

Pour la 27^e (Rédemption), mêmes indices caractéristiques; les abstentions ont augmenté de 250, et, tandis que le candidat radical perd 200 voix, son compétiteur en gagne une trentaine.

Citons encore la 11^e section (Bellecour). On sait que le mot d'ordre des monarchistes était de s'abstenir dans cette circonscription, où les comités libéraux portaient M. Aynard. En dépit de cette manœuvre, M. Aynard l'emporte sur le candidat radical, qui perd 150 voix.

Nous ne pousserons pas plus avant cet examen, laissant à nos lecteurs le soin d'interroger eux-mêmes le tableau comparatif, que nous publions ci-après, et d'en tirer les conséquences qui en ressortent.

Il est un point cependant sur lequel nous devons plus particulièrement insister, car il comporte un sérieux encouragement pour le parti républicain libéral, dont nous avons, à plusieurs reprises, constaté les efforts en vue de conquérir la part d'influence à laquelle il peut légitimement prétendre dans nos luttes électorales.

Partout où ce parti a accepté la lutte, le nombre des adhérents au comité radical a baissé. C'est là le fait capital, indiscutable qui se dégage du dernier scrutin. Plusieurs causes ont contribué à ce résultat, et nous devons, dans nos appréciations, tenir grand compte du caractère particulier de l'élection d'hier. Bien que les considérations politiques n'eussent point été étrangères au choix des candidatures libérales, nous avons eu la satisfaction de voir se rallier aux noms que nous avions cru pouvoir recommander aux électeurs une certaine fraction un peu hésitante de l'opinion.

Ainsi, nous rappelons avec plaisir que le *Salut public* patronnait la même liste que le *Journal de Lyon*; le *Courrier* (dont on connaît l'influence) l'avait acceptée, — à la dernière heure il est vrai, et après avoir exclu de cette liste le seul nom que les électeurs y aient maintenu.

Quant à l'affectation avec laquelle les organes légitimistes sans alliage se sont désintéressés de la lutte, — après avoir vainement tenté de la reculer d'abord, et plus tard de la passionner, — c'est là simplement une preuve de leur impuissance, dûment constatée.

La leçon qui ressort bien clairement de cette épreuve est donc que si le parti républicain libéral conservateur n'a pas encore la majorité à Lyon, il a en tout cas plus de crédit auprès des électeurs que les diverses petites églises monarchiques.

Les portes de ce parti sont grandes ouvertes, parce qu'on veut y pratiquer avant tout la justice et la tolérance. C'est pourquoi nous repoussons une fois de plus, avec la plus grande énergie, la prétention qu'on nous attribue d'en être les directeurs exclusifs. Nous en sommes les serviteurs fidèles et les fermes conseillers, mais loin de prendre ombre en voyant d'autres que nous s'y rallier dans la presse lyonnaise, nous nous en félicitons, car nous n'avons pas de passion ni de jalousie basse à satisfaire, nous n'avons qu'une opinion large et loyale à faire prévaloir.

TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS ELECTORAUX

du 11 mai et du 8 juin dans les trente-six sections de Lyon.

SECTIONS.	ELECTIONS DU	Electeurs inscrits.	Votants.	Abstentions.	Candidats radicaux.	Republicains libéraux.	Conservateurs
1 ^{re} Section (Port-Neuville).	11 mai.	2.551	2.112	439	1.411	654	654
	8 juin.	2.532	1.719	813	1.053	611	611
2 ^e Section (les Chartreux).	11 mai.	2.354	2.004	360	1.352	611	611
	8 juin.	2.439	1.430	1.009	1.265	611	611
3 ^e Section (Saint-Bernard).	11 mai.	2.609	2.249	360	1.838	409	409
	8 juin.	2.596	1.775	821	1.694	409	409
4 ^e Section (Saint-Clair).	11 mai.	2.320	1.915	405	1.302	565	565
	8 juin.	2.282	1.695	587	1.110	577	577
5 ^e Section (St-Polycarpe).	11 mai.	2.053	1.660	393	1.160	470	470
	8 juin.	2.045	1.129	916	1.009	470	470
6 ^e Section (les Terreaux).	11 mai.	2.476	1.950	526	1.043	862	862
	8 juin.	2.447	1.663	784	859	794	794
7 ^e Section (la Bourse).	11 mai.	2.107	1.673	430	932	670	670
	8 juin.	2.091	1.302	699	789	588	588
8 ^e Section (Mont-de-Piété).	11 mai.	2.295	1.854	441	1.394	508	508
	8 juin.	2.265	1.650	616	993	650	650
9 ^e Section (Hotel-Dieu).	11 mai.	2.123	1.696	427	992	627	627
	8 juin.	2.166	1.448	718	879	539	539
10 ^e Section (la Charité).	11 mai.	1.711	1.303	408	689	594	594
	8 juin.	1.677	1.002	675	589	391	391
11 ^e Section (Bellecour).	11 mai.	1.717	1.219	498	490	697	697
	8 juin.	1.615	983	632	333	529	529
12 ^e Section (Ainay).	11 mai.	2.176	1.652	494	1.102	548	548
	8 juin.	2.148	1.388	760	919	474	474
13 ^e Section (Perrache).	11 mai.	2.274	1.759	515	1.256	466	466
	8 juin.	2.228	1.421	807	998	497	497
14 ^e Section (l'Arsenal).	11 mai.	2.410	1.812	598	1.561	245	245
	8 juin.	2.358	1.766	642	1.164	319	319
15 ^e Section (la Mouchette).	11 mai.	1.501	1.145	446	922	216	216
	8 juin.	1.572	799	782	504	274	274
16 ^e Section (Mouplaisir).	11 mai.	1.841	1.330	511	1.086	245	245
	8 juin.	1.841	926	915	694	245	245
17 ^e Section (la Buire).	11 mai.	1.900	1.523	377	1.258	258	258
	8 juin.	1.942	1.085	857	1.085	258	258
18 ^e Section (Saint-Louis).	11 mai.	2.199	1.728	471	1.592	133	133
	8 juin.	2.199	1.327	872	1.309	133	133
19 ^e Section (Saint-André).	11 mai.	2.497	1.863	634	1.546	311	311
	8 juin.	2.491	1.336	1.155	1.298	39	39
20 ^e Section (la Guillotière).	11 mai.	2.395	1.782	613	1.546	214	214
	8 juin.	2.381	1.279	1.102	1.248	214	214
21 ^e Section (Immaculée-Conception).	11 mai.	2.593	1.816	777	1.562	235	235
	8 juin.	2.593	1.464	1.129	1.188	274	274
22 ^e Section (Part-Dieu).	11 mai.	2.777	2.014	763	1.873	145	145
	8 juin.	2.745	1.507	1.238	1.487	145	145
23 ^e Section (Dominicains).	11 mai.	3.065	2.281	784	2.050	207	207
	8 juin.	2.986	1.754	1.232	1.706	207	207
24 ^e Section (l'Étoile-d'Or).	11 mai.	2.733	1.910	823	1.639	256	256
	8 juin.	2.650	1.509	1.141	1.445	256	256
25 ^e Section (Saint-Pothin).	11 mai.	2.473	1.794	679	1.536	242	242
	8 juin.	2.392	1.300	1.092	1.298	242	242
26 ^e Section (Brotteaux).	11 mai.	3.007	2.192	805	1.597	470	470
	8 juin.	2.916	1.764	1.152	1.235	510	510
27 ^e Section (Rédemption).	11 mai.	1.825	1.352	473	792	497	497
	8 juin.	1.871	1.139	732	604	526	526
28 ^e Section (Saint-Eucher).	11 mai.	2.779	2.219	560	1.856	338	338
	8 juin.	2.782	1.916	866	1.650	256	256
29 ^e Section (la Croix-Rouge).	11 mai.	2.990	2.465	495	2.205	269	269
	8 juin.	2.979	2.046	933	2.028	269	269
30 ^e Section (Saint-Denis).	11 mai.	2.421	1.979	442	1.620	357	357
	8 juin.	2.465	1.578	887	1.526	357	357
31 ^e Section (Serin).	11 mai.	2.555	2.033	522	1.587	412	412
	8 juin.	2.502	1.522	980	1.453	412	412
32 ^e Section (Vaise).	11 mai.	3.018	2.143	875	1.830	273	273
	8 juin.	2.909	1.522	1.387	1.480	273	273
33 ^e Section (Loyasse).	11 mai.	2.319	1.635	674	1.216	393	393
	8 juin.	2.291	1.035	1.256	971	393	393
34 ^e Section (Saint-Paul).	11 mai.	2.084	1.618	466	1.085	529	529
	8 juin.	2.201	1.020	1.181	917	529	529
35 ^e Section (la Métropole).	11 mai.	2.469	1.746	723	1.403	722	722
	8 juin.	2.271	1.355	916	817	512	512
36 ^e Section (Saint-Georges).	11 mai.	3.420	2.483	937	1.601	861	861
	8 juin.	3.285	1.491	1.794	1.405	861	861

INFORMATIONS POLITIQUES

Les embarras diplomatiques causés par l'avènement du nouveau président n'existent plus.

D'après les dernières nouvelles, nous pouvons aujourd'hui confirmer comme fait accompli le rétablissement des relations officielles entre le gouvernement français et les trois cours du Nord.

L'Officiel continue à faire des heureux. Son dernier numéro contient les nominations de sept sous-préfets et le remplacement de douze autres qualifiés de démissionnaires; aujourd'hui paraîtra une nouvelle fournée.

Elle sera moins importante et intéressera quelques préfets.

Plusieurs décrets sont déjà signés si l'on en croit la *Correspondance républicaine*, entre autres celui nommant M. Emmanuel de Northags le rédacteur en chef de l'Union de la Sarthe, préfet du Morbihan.

M. Delpart, le préfet du Morbihan, passe à Rennes.

La Liberté annonce que la révocation de MM. de Bartholomy, préfet de l'Ille-et-Vilaine et Foucher de Careil est chose certaine. Le préfet de Seine-et-Marne aura pour successeur M. de Villeneuve-Montalivet.

L'agence Havas dément, dans une dépêche de Versailles, la nouvelle donnée « par une feuille belge » d'un prétendu désaccord survenu entre le président de la République et le vice-président du conseil, au sujet de la future loi électorale.

La Liberté en publiant cette note ajoute : « Nous n'avions pas attendu l'agence Havas pour mettre nos lecteurs en garde contre les détails publiés à cet égard, non pas par une feuille belge, mais dans une correspondance parisienne du *Daily-News*. Cette correspondance, évidemment inspirée par la plus haute fantaisie, attribue au maréchal de Mac-Mahon la résolution de ne sanctionner aucune atteinte au suffrage universel — tel qu'il existe aujourd'hui. »

Nous l'avons dit et nous le répétons : sans même se reporter aux déclarations contenues dans le message présidentiel du 26 mai, il suffit de se rappeler, pour mesurer la valeur des informations de la feuille anglaise, que le *Daily-News* a été, le mois dernier, l'auteur deux fois de démenti officiellement de la fausse nouvelle, deux fois donnée de la prise de Khiva.

On a parlé d'un projet de prorogation de l'Assemblée à la fin de juin, que le gouvernement aurait eu de concert avec la majorité.

D'après le *Journal de Paris*, cette idée n'a jamais existé sérieusement dans l'esprit de personne.

Le sentiment de la plupart des députés de la majorité serait, au contraire, de voter le budget avant l'époque de la réunion des conseils généraux pour leur seconde session, qui est la session importante.

Plusieurs d'entre eux émettent même l'opinion que, s'il le fallait on devrait retarder cette session, pour donner le temps à l'Assemblée de voter le budget avant son départ.

Le vote du budget, avant les grandes vacances parlementaires, permettrait à l'Assemblée de ne revenir qu'à la fin de l'année à Versailles.

Concurremment avec le budget, on songe à discuter et à voter la loi municipale, et si cela est possible, la loi d'organisation de l'armée.

La gauche républicaine a tenu hier une longue séance présidée par M. Le Royer; elle a été occupée en grande partie par une discussion approfondie sur la convention projetée entre l'Etat et la compagnie des chemins de fer de l'Est.

MM. le colonel Deufert, George, Yarrow, Méline, général Guillemaut ont été successivement entendus.

Le conseil de direction a présenté un rapport sur diverses questions d'organisation intérieure de la réunion et sur la répartition des travaux entre ses membres, et il a été décidé qu'aurait lieu dorénavant le mercredi à Versailles, à midi 1/2 et le samedi soir à Paris, à 8 heures 1/4.

M. Jules Grévy s'est fait inscrire aujourd'hui au nombre des membres de la gauche républicaine.

On se préoccupe dans les couloirs de l'Assemblée du choix d'un vice-président en remplacement de M. Vitet, décédé.

Les noms de MM. Dufaure et Daru sont mis en avant dans les groupes de la majorité.

Le prince Napoléon va repartir pour Ajaccio; il n'a voulu, paraît-il, que constater son droit.

La démarche n'en a pas été trouvée plus opportune, même dans le parti bonapartiste. M. Rouher, qui a été rendu visite au prince, ne lui a pas dissimulé, dit-on, qu'il eût préféré ne pas lui voir venir créer un embarras à un gouvernement que les bonapartistes soutiennent provisoirement.

Le comité chargé par le maréchal de Mac-Mahon de s'occuper, concurremment avec la commission des 45, du nouveau projet de réorganisation de l'armée, est définitivement constitué et ainsi composé :

Membres : Borel, chef d'état-major du ministre; Fougot, président du comité d'artillerie; Berthaut, général de division; Hartung, ancien chef d'état

Considérant enfin que le Corsaire, après avoir été l'objet d'une suspension, n'en a pas moins persévéré dans les attaques contre l'ordre établi ;

Vu l'avis du conseil des ministres en vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège,

Article premier. — La publication du journal le Corsaire est interdite.

Art. 2. — M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Paris, 8 juin 1873.

Vu pour exécution : Le général gouverneur de Paris, Le préfet de police, Signé : RENAULT. Signé : LADMIRAULT.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

8 juin 1873.

Tout Paris est aujourd'hui au bois de Boulogne pour assister aux péripéties étonnantes qui doivent signaler la lutte suprême de Dumastier et de Boiard ; les simples flacres étaient déjà hier soir cotés 35 francs : tout à l'heure on parlait couramment de 50 et le grand prix de la ville de Paris vaut bien ça.

Hier, on constatait déjà au cirque des Champs-Élysées et plus tard au jardin Mabille un fort arrivage de produits d'outre-Manche. Vous savez que nos excellents voisins ont l'habitude de se signaler en ce dernier lieu à l'admiration des badauds parisiens par quelques bonnes farces, telles que bris de tables et de chaises, charges au travers des quadrilles, enlèvement subtil et transport vertigineux du personnel dansant, le tout accompagné de groggements britanniques.

Hier, un calme relatif a régné sous les ombrages de l'avenue Montaigne ; néanmoins, pour se préparer à la petite fête de ce soir, on a quelque peu sauté en rond, poussé des cris inarticulés ; l'un de ces gentlemen a même imaginé d'ouvrir et de fermer alternativement son parapluie, ce qui excitait au plus haut degré l'intérêt et l'hilarité de ses compagnons de voyage.

Dans la journée, les choses sérieuses : étude des cours et des chances de chaque cheval, conclusion de paris combinés, enfin tout ce qui concerne l'état de parfait sportman. Ne croyez pas que l'aristocratie ait seule de ces préoccupations chevalines ; la petite bourgeoisie, le menu peuple assésent les agences de poules : il y en a pour toutes les bourses et les plus petites ne sont pas les moins allumées par la passion du gain. C'est la démocratisation de la roulette, sans aucune révérence pour les banquiers et avec un relief énorme de leur côté. Ces agences poussent, du reste, depuis quelque temps entre les pavés, et toutes gagnent beaucoup d'argent.

On parlait déjà hier d'une manifestation sympathique et même enthousiaste que le public des courses voulait faire en l'honneur du maréchal de Mac-Mahon, qui doit assister, comme vous savez, à la petite fête. J'ignore ce qu'il y a de fondé dans ce bruit, mais étant donné l'opinion des habitués de Longchamps, on peut le trouver fort vraisemblable ; on me dirait ce soir qu'ils ont demandé à grands cris la présidence à vie pour le maréchal de Mac-Mahon ou la présidence héréditaire pour sa famille que je ne me permettrais pas le moindre mouvement de surprise : si même Boiard, le champion français, l'emportait sur Dumastier, le tenant de l'Angleterre, le maréchal de Mac-Mahon me paraîtrait tout naturellement désigné pour recevoir en plein turf le titre de César et la qualification de père de la patrie.

Ce n'est pas que la République coure au fond de très-grands dangers ; le maréchal est purement et simplement l'exécuteur des décisions de l'Assemblée. Son rôle est donc extrêmement simple ; il n'exige pas un grand génie et il n'emporte qu'une petite responsabilité. Tous les jours le président de la République se fait lire la consigne dans le Journal officiel par son chef d'état-major, et il la suit sans s'écarter d'une semelle. Or, l'Assemblée ne pouvant pas donner de consigne monarchique, elle et son délégué sont conduits, bon gré, mal gré, à conserver « énergiquement et résolument » la République, c'est-à-dire la forme de gouvernement qui, comme tousjours, divise le moins les partisans de la monarchie.

Cette impossibilité de rien faire hors de la République est aujourd'hui tellement évidente pour les coalisés qu'ils songent déjà à consolider provisoirement ce provisoire, suivant la parole célèbre du regretté M. Vitet. Les bonapartistes, qui ont le plus longtemps attendu pour retrouver un chef et une majorité, parlent de prolonger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, afin d'ajourner d'autant les dangers de restauration légitimiste ou orléaniste ; les légitimistes attendaient volontiers sous la protection d'un sabre la résipiscence du comte de Chambord ou la soumission du comte de Paris ; au contraire, les orléanistes qui ont le pouvoir, mais qui n'en peuvent profiter pour refaire la monarchie constitutionnelle et qui craignent de la perdre s'ils ne la font pas, repoussent avec déférence, mais « énergiquement et résolument » les cinq ans de présidence.

Somme toute, la majorité du cabinet sent qu'elle ne peut rester au pouvoir qu'en se débarrassant des bonapartistes, et qu'elle ne peut échapper à ces alliés dangereux qu'en proclamant la République avec l'appui du centre gauche. Cette conclusion semble paradoxale, et je ne vous la donne que comme un écho des conversations de cloisir ; mais enfin elle n'est pas si absurde, étant donnée la situation inextricable créée par le 24 mai.

M. Target, qui a déclaré voter pour la République définitive en votant contre M. Thiers, veut justifier son attitude et pousser jusqu'au bout la logique de son attitude, en demandant cette semaine même la proclamation de la République. Le centre droit serait à peu près décidé à s'embarquer dans cette campagne inattendue, et nous aurions par M. de Broglie ce que M. Thiers n'a pu obtenir. Si cette surprise nous était vraiment réservée, avouez qu'il faudrait avoir la tête solide pour résister, après trois ans de secousses, à ce nouveau caprice de la destinée.

La proclamation de la République aurait encore, pour pas mal de députés, l'avantage de réduire M. Thiers à l'impuissance : sa principale raison d'être à l'Assemblée était de représenter la République légale et définitive sous un gouvernement conservateur et libéral. La République mise hors de cause, M. Thiers ne peut plus combattre le cabinet actuel que sur le terrain de la législation militaire, industrielle, financière où il aura la gauche contre lui. Malgré les assurances qu'on me donne, je ne crois pas que tout cela ait encore pris corps, mais enfin on en parle comme d'une éventualité à la rigueur possible.

M. Thiers, lui, est fort calme : il vient peu à l'Assemblée. Il est toujours installé chez son cousin le général Charlemagne dans un entre-sol du boulevard Malesherbes, près de l'église Saint-Augustin ; c'est là qu'il reçoit, et ses visiteurs le trouvent généralement très-résigné et aussi très-persuadé de l'impuissance de ses adversaires victorieux. Il s'occupe beaucoup en ce moment de fusils et de canons ; vous savez que c'est sa manie la plus chère : elle ne va pas jusqu'à lui faire faire des expériences d'artillerie en chambre, mais il étudie avec ardeur les perfectionnements à apporter au canon se chargeant par la culasse et au chassepot ; il paraît que pour le chassepot, c'est déjà fait et le général Douay, qui était récemment chez M. Thiers, déclarait que le nouveau système était très-supérieur à l'ancien ; quant au canon, M. Thiers serait d'accord avec les généraux qu'il a consultés sur les avantages du système Reilly avec culasse en acier.

L'EMPLOI DE NOS MILLIARDS EN ALLEMAGNE.

A l'occasion de la discussion du budget de l'empire pour 1874, M. Delbrück, président de la chancellerie fédérale, a lu devant l'Assemblée un long exposé sur l'emploi, en partie fait, en partie projeté, des sommes que la guerre a fait passer de nos mains dans celles des Allemands. Nous empruntons à cet exposé les chiffres qui nous paraissent les plus intéressants.

Table with 2 columns: Description of military equipment and personnel, and Amount in thalers. Includes items like rifles, cartridges, uniforms, and soldiers' pay.

Ces prélèvements faits, il reste une somme de 734,896,049 thalers, le partage s'effectuant pour les 3/4 d'après le chiffre du contingent fourni pendant la guerre, pour le dernier quart d'après le chiffre de la population.

La part de la Confédération du Nord est de 591,233,278 thalers, celle des quatre États du Sud (Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse), de 143,662,771, dont ils ont déjà reçu 101,174,758 thalers. Sur la part qui lui revient, l'ancienne Confédération du Nord doit couvrir les frais de la guerre qui s'élevaient à 598,391,942 thalers ou, après déduction du montant de l'emprunt de guerre et de l'excédent des caisses de prêt (204,871,820 thalers), à 393,520,120 thalers.

Mais il faut ajouter à cette somme les suivantes : Montant de la dette de guerre, reliquat fin 1872... 13,000,000 th. Arrangements de l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine... 4,000,000 Dépenses diverses pour la marine... 500,000 Secours accordés aux familles des hommes de la landwehr et de la réserve... 1,500,000 Dépenses pour l'artillerie... 606,900 Dépenses pour magasins militaires, dépôts, garnisons, casernes... 13,500,000

Cela donne ensemble une somme de 435 millions 981,000 thalers, à laquelle il faut encore ajouter 106,846,810 thalers pour ce qu'on appelle le « rétablissement de l'armée », c'est-à-dire la réparation ou le renouvellement du matériel, de telle sorte que l'armée puisse passer immédiatement, avec toutes les ressources nécessaires, du pied de paix au pied de guerre. Sur cette somme, près de 20 millions ont été déjà dépensés en 1871 et 1872. J'ajoute qu'une partie des frais sera supportée par les dîches de Bade et de Hesse dont les armées sont comprises dans le calcul. La Bavière et le Wurtemberg auront à pourvoir séparé-

ment au rétablissement du matériel de leurs armées respectives. Pour revenir à la Confédération du Nord, voici sur l'emploi de ces 107 millions des détails intéressants, car ils nous apprennent dans quelles proportions nos vainqueurs poussent leurs armements :

Table with 2 columns: Description of military equipment and personnel, and Amount in thalers. Includes items like uniforms, rifles, and military stores.

Cette dernière somme est destinée à la transformation des vieux fusils à aiguille. Le coût moyen des fusils nouveaux (fusils Mauser) sera de 20 thalers (75 fr.) pièce. La fabrication du nombre voulu de ces armes coûtera 34,740,000 thalers, celle des cartouches métalliques 9,300,000 thalers.

On a décidé de remplacer entièrement l'artillerie, gravement avariée par la dernière campagne. Naturellement on mettra à profit les résultats de l'expérience acquise dans les divers pays, et l'on se propose de procurer à l'Allemagne une artillerie basée sur les modèles les plus nouveaux, reconnus les meilleurs, de façon à lui conserver sa supériorité sur celle des autres pays.

ECHOS DE PARTOUT

La Patrie raconte une curieuse anecdote sur celui qui fut un des types les plus saillants de l'armée sous l'empire, le maréchal Pellissier. Le maréchal était gouverneur de l'Algérie. Or, un matin, il se leva de mauvaise humeur, souffrant d'une ancienne blessure, pour aller passer une revue commandée la veille.

Il monta à cheval et arriva sur le front de bandière. Pellissier avait ordonné que tous les officiers eussent leur revolver chargé. Il commença l'inspection.

Or, un jeune lieutenant de chasseurs d'Afrique était arrivé en retard, après un congé, et il n'avait pas eu le temps de prendre le costume réglementaire.

Pellissier, déjà de mauvaise humeur, remarque la mauvaise tenue de l'officier ; l'uniforme est mal boutonné, le cheval mal harnaché.

« N... de D...! crie-t-il, en voilà un qui est obéissant ! Nous allons voir ! nous allons voir ! Et il pousse son cheval en avant pour se rapprocher du lieutenant. Par malheur, le cheval du maréchal butte contre une pierre, et, dans la secousse, le chapeau à plumes blanches de Pellissier roule à terre.

Le jeune officier ne peut retenir un léger sourire. A cette vue, Pellissier sent la colère lui monter au cerveau, il enfonce les éperons dans le ventre de son cheval, et du bout de sa cravache effleure la joue du lieutenant.

Celui-ci devient horriblement pâle, arrache son revolver de ses fontes, et, à bout portant, tire sur Pellissier un coup de feu. Le pistolet rate.

« Deux jours de salle de police à monsieur ! dit froidement le maréchal. Il a ses armes en mauvais état. Et il arme.

Le lendemain, le lieutenant recevait — à la salle de police — la lettre suivante : « Monsieur, « Je vous ai offensé. Je vous en demande pardon.

Ce lieutenant s'appelait Marceau. J'ignore ce qu'il est devenu. On m'a dit qu'il vivait encore.

J'ai dit dernièrement au bal de la présidence, raconte l'Événement, un gros monsieur, installé depuis une demi-heure devant le buffet, mangé d'une façon tout à fait pantagruélique. Passé un de ses amis :

« Quand on pense, dit-il, que je t'ai vu le même appétit, il y a quelques mois, à l'Elysée... Tes convictions politiques ne s'opposent donc pas... — Mon cher, répond l'autre, en délectant un glaçon.

Le véritable Président Est le Président ou l'on dine. On n'est pas plus franc !

A propos de l'académicien Lebrun, la Tribune cite un exemple de petites méchancetés que les immortels échangent trop souvent entre eux.

Lebrun ayant lancé contre Baour-Lormian l'épigramme suivante : Sottise entretient embonpoint. Aussi Baour ne maigrit point. Baour-Lormian riposta aussitôt : Lebrun de gloire se nourrit ; Aussi voyez comme il maigrit.

On Salon, devant le portrait d'un député de la droite, par le peintre X..., superbe, magnifique, étonnant de ressemblance. — Peun ! trop flatté. — Comment flatté !... mais le peintre s'est au contraire complu à accentuer même les défauts de sa physionomie. — A mon avis il ne lui manque que la parole. — Justement. — C'est en cela qu'il est flatté.

Elle représente, d'un côté, le Génie de l'Italie, offrant une couronne à Victor-Emmanuel, devant qui pieu un genou, Rome, sous la forme d'une belle femme, collée du casque. Cette scène est accompagnée des mots : Post fata resurgo.

De l'autre côté, on lit l'inscription ci-après : Servatore ac vindice — Victoris Emmanueli II — Lex lata — III Non. Febr. — A reip sal MDCCCLXXI — Ab Urbe condita MMDCXXIV.

La conception est bonne ; l'exécution, très médiocre pour un pays où il y a de si bons graveurs ; l'inscription, pas assez précise. Telle est, du moins, l'opinion des connaisseurs.

Episodé du voyage de la zarina à Rome. L'autre jour on célébrait la fête du Statut (la Constitution d'Italie).

Il y avait à cette occasion une grande représentation à l'Opéra. Le roi était dans sa loge privée en veston noir, sans façon, quand il apprend la présence dans la salle de la grande duchesse Marie Alexandrowna, fille de la zarine, venue à l'Opéra avec la princesse Marguerite.

Le roi se trouvait donc dans la nécessité de faire une visite à la jeune princesse. Mais comment faire une de ces visites-là en veston, surtout pendant une représentation de gala donnée à l'occasion de la fête du Statut ? Victor Emmanuel n'est pas embarrassé pour si peu. Il a demandé pour quelques instants la cravate blanche et l'habit noir du préfet de Rome, se présente dans la loge occupée par la princesse, et revient changer d'habits.

L'opération se serait accomplie dans les profondeurs de la loge privée, à l'abri de tout regard humain. Naturellement, le préfet n'en a pas soufflé mot, mais c'est le roi qui a jéré en rentrant au Quirinal.

Il faut dire que ces deux personnages sont à peu près aussi trapus l'un que l'autre. On ignore si le préfet a endossé le veston du roi pour ne pas s'enrhumer ; mais Victor-Emmanuel est homme à trouver cela tout simple.

CHRONIQUE

Les résultats des élections municipales d'hier sont parvenus à la préfecture de huit heures à huit heures et demie.

M. Ducros, assisté de M. Sawzey, recevait les dépêches et les communiquait lui-même, au fur et à mesure qu'elles arrivaient, aux journalistes réunis autour de sa table.

M. Grandvaux, le nouveau secrétaire général de la préfecture du Rhône, est arrivé avant-hier samedi dans notre ville, et il a aussitôt pris possession de son poste où l'a installé M. Abel Sauzey.

Quarante ans environ, un assez fort corpulence, cheveux et barbe d'un blond ardent, visage affable, mais regard dur, le ruban de la Légion d'honneur à la boutonnière, tel est M. le secrétaire général.

Voici le résultat des élections municipales qui ont eu lieu hier à Tarare : 1^{re} section. Inscrits... 1,427 — Votants... 408 Elus : MM. Pinchon, Reglay et Dumas.

2^e section. Inscrits... 1,389 — Votants... 483 Elus : MM. Besson, Berthier, Bartue, Fleury et Appareil.

3^e section. Inscrits... 1,377 — Votants... 466 Elus : M. Chavany.

Il reste à élire un conseiller dans la première section ; deux dans la deuxième et trois dans la troisième.

Des élections municipales ont eu lieu aussi à Pierre-Bénite et à Ecully. Voici le résultat : PIERRE-BÉNITE. Votants... 209 Grenier Philippe, radical... 193 élu. Damas, radical... 180 Mouret, radical... 160

ECULLY. Inscrits... 904 Votants... 453 Rappet, radical... 268 élu. Nesme, radical... 240 Humel, radical... 235

Nous apprenons au dernier moment qu'un arrêté préfectoral de M. Ducros interdit sur la voie publique la vente par voie de colportage de tous les journaux dans le département du Rhône.

Plusieurs des nominations judiciaires, publiées hier par le Journal officiel, intéressent le ressort de la cour de Lyon.

M. Careme, avocat général à Lyon, a été nommé procureur général à Bourges. C'est là un choix que justifient parfaitement le caractère loyal et bienveillant, l'intelligence ferme et élevée, et le talent oratoire de cet avocat. Nous y applaudissons sincèrement.

M. Durand, procureur général à Bourges, devient conseiller à la Cour de Lyon, en remplacement de M. de Prandières, nommé procureur général à Chambéry.

Craignant que la discussion n'en soit retardée, nous prenons la liberté, monsieur le ministre, de venir vous proposer combien il serait nécessaire qu'une prompt solution fût apportée à cette question.

Dans plusieurs notes adressées à la commission de l'Assemblée chargée de l'examen des traités, nous avons indiqué les conséquences désastreuses que ces nouvelles conventions auraient pour nos industries locales les plus importantes : la savonnerie, l'huilerie, la stéarinerie et le commerce des pétroles ; mais en admettant qu'il soit tenu compte de nos réclamations, réclamations que nous n'avons présentées que comme des palliatifs à la situation générale, qui résulterait pour le commerce, des traités et des lois d'impôt ; en admettant même qu'il ne soit porté aucune atteinte aux stipulations de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1872, notre incertitude n'en subsisterait pas moins.

Les traités conclus avec l'Angleterre et la Belgique, s'ils étaient approuvés, même modifiés, resteraient, il est vrai, à l'état de lettre morte jusqu'à l'expiration de ceux qui nous lient avec les autres puissances. Mais le gouvernement pouvant traiter avec ces puissances, pour obtenir qu'elles renonceraient à ces conventions, nos inquiétudes seraient les mêmes.

Pour les calmer, et pour permettre aux affaires de reprendre l'activité si nécessaire à la prospérité du pays, il y a donc qu'une solution, c'est que le gouvernement abandonne les traités anglais et belge que l'opinion publique a déjà condamnés, qu'il maintienne ceux de 1860, et qu'il renonce aux négociations entamées avec les autres puissances.

Mais nos vœux, monsieur le ministre, ne sauraient se borner là. Deux choses nous paraissent encore indispensables : nous voulons parler de l'abrogation de la loi du 26 juillet sur les matières premières et de celle sur les surtaxes de pavillon. Lorsque ces lois ont été proposées, et plus tard, lorsqu'elles ont été discutées, nous avons soutenu, dans de nombreux mémoires adressés à vos prédécesseurs et aux membres de l'Assemblée nationale, que ces mesures ne produiraient aucun résultat financier, et qu'elles occasionneraient les plus graves préjudices à notre commerce et à notre industrie.

L'expérience nous a donné malheureusement raison. La loi sur les matières premières est inexécutable, et les incertitudes que cet état de choses entretient paralysent les affaires ; la loi sur les surtaxes de pavillon n'a donné ni au Trésor ni à notre marine marchande le résultat que ses partisans espéraient en retirer ; par contre, il nous serait facile d'énumérer toutes les funestes conséquences qu'elle a eues.

Nous n'avons cessé, monsieur le ministre, de demander que ces lois fussent abrogées ; permettez-nous de vous renouveler notre demande.

Profondément convaincus que la liberté commerciale peut seule aider au développement et à la prospérité du commerce, de la marine et de l'industrie, nous espérons que vous voudrez bien accueillir favorablement les observations que j'ai présentées.

Nous avons donc l'honneur de vous demander, que le gouvernement, prenant l'initiative des réformes que nous sollicitons ardemment, veuille bien soumettre à l'Assemblée nationale les lois qui doivent en assurer l'exécution.

Vous priez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de notre profond respect.

Les membres de la chambre syndicale : A. ESTRANGIN, président ; J. ROULET et ZAFIROPOLOU, vice-présidents ; G. GONDOS, secrétaire ; VIGAL-FRANSSINET, trésorier ; F. ANDET ; BURCHARD ; P. GHANSAUD ; E. DEBOURG ; DELAYGUE ; F. FOURNIER ; HURTIER DE DÉONNA ; LACHAUD ; A. MAZADE ; P. MÉNARD ; D. MICHALACHI ; MOUTTE DE DROMEL ; MERE ; NOILLY-PRAT ; N. PAQUET ; J. PIANELLO ; E. PERET ; O. RENARD ; E. RICHARD ; G. RIVET ; J.-Ch. ROUX ; SANS ; SCHLEGEL fils ; L. TARDIF.

Victoire !... Victoire !... La Saint-Médard est passée, et il n'a pas plu !... Nous voilà donc assurés du beau temps pour le reste de l'été.

Dans les grandes villes, la légende de Saint-Médard, qui doit décider le beau ou le mauvais temps pendant quarante jours, à partir du 8 juin, est passée à l'état de plaisanterie ; mais dans les campagnes, il n'en est pas de même. Les paysans attachent une grande importance au temps qu'il fait le jour de la Saint-Médard. Pour eux, c'est un pronostic certain pour les récoltes, surtout celles du cidre et du poiré.

Dans certaines localités, beaucoup de cultivateurs ne voudraient pour rien au monde ensemencer ni planter ce jour-là.

Mais quelle est l'origine de ce dicton populaire qui met en jeu l'innocent évêque de Noyon ? Il y a deux versions.

L'une prétend qu'un jour le pieux évêque, dans l'espoir de mettre fin aux plaisirs désordonnés de ses ouailles, qui ne voulaient plus écouter ses conseils ni sa morale, implora le ciel de venir à son aide et de faire succéder la pluie au beau temps, afin que les jeux champêtres et les danses trop prolongées fussent interrompues.

La prière fut si bien exaucée, qu'il plut pendant quarante jours consécutifs.

L'année suivante, une pluie torrentielle recommença à tomber à la même époque... le même fait se produisit tous les ans.

Les laborieux accablèrent saint Médard d'être la cause de ce déluge annuel.

La seconde version raconte que l'évêque étant sorti en un jour de pluie, un algé noir vint planer au-dessus de sa tête et le protégé de l'ondée au moyen de ses ailes.

La venue de l'oiseau de proie fut regardée comme un mauvais présage. En effet, il tomba de l'eau à Noyon, cette année-là, pendant six semaines.

L'algé revint plusieurs fois, mais toujours à l'époque fixe... Son arrivée annonçait le mauvais temps.

Il y a un palliatif à cette date fatale. Si trois jours après, à la Saint-Barnabé, il ne pleut pas, le pouvoir de saint Médard est subitement anéanti et les champs sont sauvés... Barnabé sanchus falcein juvet ire per herbas, dit le proverbe latin.

On a trouvé que, le jour de la Saint-Médard, il a plu dix-huit fois, et quinze fois il n'a pas plu, et que les jours qui suivent n'ont jamais été également pareils un aussi long temps que le prétend la tradition.

La seule année où la pluie a persisté à la Saint-Médard, est 1830, où il est tombé de l'eau pendant 32 jours ; en 1841, il a plu 27 jours.

En résumé, saint Médard n'a pas plus d'influence sur le temps qu'aucun autre saint. L'Angleterre a aussi son saint Médard. Il s'appelle saint Swithin.

Ce saint, qui était évêque de Winchester, mourut en 1062. Le jour de ses funérailles, il plut à torrents, et cela dura quarante jours à tous ses anniversaires la pluie tomba. Saint Swithin fut accusé d'en être la cause.

On nous annonce, pour le mardi 17 juin, au palais de l'Alcazar, un brillant concert organisé par M. Aguirre, le sympathique chef d'orchestre de la troupe italienne.

Le talent de l'habile maestro a été trop remarqué pendant son court séjour à Lyon pour que nous ayons à faire son panegyrique.

Ce dont nous sommes certains, c'est que le public lyonnais ne manquera pas de se rendre en masse à cette représentation, donnée au bénéfice d'un artiste de talent, qui le directeur d'opéra italien a laissé depuis plus d'un mois Lyon sans aucun à-compte sur ses appointements.

M^{lle} Sarolta Acs et Montessini, MM. Devoyot, Cheli et Vairo, préparent leur concert à cette solennité artistique, dont nous donnerons sous peu le détail.

La distribution des prix du lycée de Lyon aura lieu le 4 août prochain.

On vient de retirer à Seringer sa fourchette de fer. Ses allures sombres depuis quelque temps font craindre qu'il ne projette un suicide. Ses gardiens ont donc remplacé par une fourchette de bois celle dont il se servait.

La session extraordinaire de la cour d'assises, qui s'ouvrira le lundi 16 juin, ne présentera, paraît-il, aucune affaire importante.

On explique cette surcharge de rôle de la cour d'assises par ce fait qu'un certain nombre des affaires qui vont être soumises à la juridiction criminelle auraient pu à la rigueur être soumises purement et simplement à la juridiction correctionnelle.

Il faut avouer qu'il existe des farceurs bien idiots ou, si vous le préférez, des idiots bien farceurs.

Voici le relevé d'une pancarte trouvée placardée avant-hier dans la nuit aux Brotteaux. Elle est assurément l'œuvre d'un triste plaisant qui a jugé à propos de faire jouer un rôle ridicule à un négociant probablement fort honorable du quartier :

Citoyens, Vous Mavez Méconnu Lord des Elections Législatives vous n'avez pas parlé de moi vous avez eutord sans le sent reproche que je vous fait j'ai toujours été sur la Brèche de mes intérêts avant ceux des Autres.

Aux... hurnes... citoyens... pas... l'attention Voter pour moi je me charge de vous faire payé le 14 pour cent lorsque vous aurez Besson de moi j'ai plus de trente mille francs de Rente. j'ai fait plus de deux D'heureux... vite la commerce imbecile celui qui ne sais pas le faire Jz ne vous dit que ça...

Un nommé Decoste a injurié hier sans motifs un sous-brigadier de gardes urbains. Il a été conduit au poste de la rue Lutetia.

Hier, une voiture a passé sur la jambe d'un enfant de sept ans qui était tombé sur la voie. Par bonheur, il en a été quitte pour des contusions sans gravité.

Aujourd'hui lundi 9 juin, ouverture de la Grande Manœuvre Bidel, cours de Midi, près la gare de Puyrache. L'incomparable dompteur BIDEI, bravement décoré du gouvernement, italien paraitra au milieu d'une grande case-théâtre dans son merveilleux travail de la réunion des lions, lionnes, ours, hyènes, loups cerviers et un mouton.

Tous ensemble exécutent aux ordres de leur souverain naturel des exercices incroyables. C'est le seul dompteur au monde qui ose se charger sur les épaules un énorme lion pesant 225 Kilog.

Tous les soirs grande représentation à 3 h. 1/2 et 8 h. 1/2.

M^{me} TAVERNIER, célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours, de dix heures du matin à cinq heures du soir, rue Saint-Pierre, 31, au deuxième étage, au-dessus de l'entre-sol, porte à droite.

M^{me} TAVERNIER, lit les lignes de la main.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

La hausse continue sur les soies : la dernière cote annonce encore 2 à 4 francs sur toutes les soies et il semble à l'allure de nos marchés, que nous sommes revenus aux plus beaux jours de notre prospérité commerciale. Or on sait trop combien nous en sommes loin... Ce que nous voyons aujourd'hui n'est que le résultat d'un vent de faveur qui n'a rien de durable.

On a reçu, il est vrai, dans ces derniers jours, quelques commissions sur notre place et on en attend encore, mais par leur faible importance, elles ne sont pas de nature à redonner de l'activité à notre fabrique. Elles arrivent en retard de deux mois sur les livraisons précédentes et les exigences de ces dernières sont fixées aux époques habituelles, c'est-à-dire qu'elles sont loin d'être aussi compliquées qu'en 1871. Quant aux prix, ils sont déplorables et ne correspondent pas à la hausse de la matière.

Les ventes sur banque sont nulles et toutes les nouvelles des marchés de consommation indiquent un désir de restreindre les livraisons de soieries. Telle maison qui avait fait un million de dernière pour 800,000 à 1 million n'en a fait que 400,000 pour 600,000 à 800,000.

Nous avons le tableau des exportations de soie par le district consulaire de Lyon aux Etats-Unis pendant le mois de mai elles se sont élevées aux chiffres suivants :

Etouffes soie et velours... 1.427.558 10
Rubans, taffetas... 473.551 90
Rubans velours... 77.873 45
Tulle, crêpes, gaze, dentelle... 9.604 75
Dorures, ornements d'église... 57.793 30

derby de Chantilly, l'a emporté sur Doncaster, le vainqueur du derby d'Epson et le favori de l'écurie anglaise.
J'étais dans l'enceinte du pesage et j'ai été témoin de l'enthousiasme des assistants quand les couleurs marron, cerise et noir de M. Delamarre ont paru au poteau. Il y avait une foule plus grande que depuis bien des années.

Les livraisons des docks de Londres pendant le mois de mai se sont élevées à 5.123 balles, dont 3.101 balles de Chine, 771 balles de Canton, 774 balles Japon, 474 balles Bengale. D'autre part, les arrivages ont été de 2.261 balles seulement; le stock a donc décliné pendant le mois de mai de 2.862 balles; il atteignait les chiffres suivants:

Le retour a commencé à 4 heures 1/2 et s'est terminé à 7 heures. Les attelages Musard, de Monchy, de Sesto, Rimisi-Korsakoff, de Larocheffoncauld, etc., ont été surtout remarquables. Des toilettes, Dieu sait! La toile bleue est fort portée, ainsi que des foulards fond blanc à gros pois vert bouteille.

En ce qui concerne les marchés de cocons, les prix se fixent autour de 6 fr. pour les vers de 7 fr. pour les jaunes. A ces prix les filatures résistent aux prétentions plus exagérées des producteurs, mais ne paraissent-ils pas devoir être dépassés, du moins en tant que prix moyen? Les 6 fr. 25 et 6 fr. 50 pour les vers, 7 fr. 25 et même 7 fr. 50 pour les jaunes, mais ce sont là des exceptions.

En dehors de ces 500 conservateurs de tout ce qu'on voudra, on ne s'est, pour ainsi dire, pas occupé du groupe officiel, c'est une bonne note pour la tenue du public français, est un bon augure pour la fermeté de l'opinion républicaine; d'autant plus qu'une manifestation était projetée dans quelques coteries monarchiques.

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 9 juin.

Voici le total des importations du mois de mai: 247 millions, et pendant les quatre premiers mois de l'année 1,023 millions contre 1,163 dans la période correspondante de 1872.

Madrid, 9 juin.

Aux Cortès à la suite de difficultés réglementaires, et après de longues discussions, M. Pi a retiré la liste ministérielle proposée. Alors dans une séance secrète, après des explications échangées, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de donner un vote de confiance au gouvernement démissionnaire en notifiant en même temps que les ministres sont maintenus dans leur charge.

Madrid, 8 juin.

M. Pi propose aux Cortès le ministère ainsi composé: M. Pi, président du conseil, à l'intérieur; Estevanez, à la guerre; Creiro, à la marine; Carvajal, aux finances; Corvera, aux affaires étrangères; Palanca, au commerce (travaux publics, commerce); Sorni, à l'ultramar, et Prégal à la justice. L'acceptation est certaine.

Paris, 9 juin.

Il a été déposé une proposition de M. Claude pour la prorogation de la loi du 9 décembre pour les cotons, et un amendement de M. Flotard, demandant la même faveur pour les laines d'Alsace et Lorraine.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

Paris, 9 juin.

Avant que la séance ne commence, M. Pi, président du conseil, à l'intérieur; Estevanez, à la guerre; Creiro, à la marine; Carvajal, aux finances; Corvera, aux affaires étrangères; Palanca, au commerce (travaux publics, commerce); Sorni, à l'ultramar, et Prégal à la justice. L'acceptation est certaine.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 9 juin.

Le dernier mouvement préfectoral paraît aujourd'hui au Journal officiel. M. de Villeneuve de Montalivet est nommé préfet de Seine-et-Marne en remplacement de M. Foucher du Careil, appelé à d'autres fonctions.

Paris, 9 juin.

Le maréchal Canrobert, sur les instances du maréchal président de la République qui a fait appel à son patriotisme, est revenu sur l'intention qu'il avait manifestée de se retirer du conseil supérieur de la guerre.

Paris, 9 juin.

On parle de la loi municipale. L'adjonction des plus forts imposés de la commune fait du chemin. Ces plus forts imposés seraient en nombre égal à celui des conseillers.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 9 Juin 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
A 2 heures 1/4 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Maurice (du Nord) dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

Le bruit des conversations particulières nous empêche d'entendre l'objet de cette proposition. L'Assemblée n'étant pas encore en nombre, il est sursis à la délibération sur l'urgence.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

sous l'autorité d'un haut fonctionnaire, qui reçoit le titre de gouverneur général civil (art. 5), assisté d'un général de division commandant les forces de terre et de mer (art. 6).
Or, le général Chanzy demande le cumul de ces deux fonctions. Ce serait une mesure attentatoire au principe de la division des pouvoirs, ce serait revenir aux errements de l'empire. Ce serait restaurer le régime militaire en Algérie. La prudence conseille de laisser les choses en l'état actuel.

Le maréchal doit faire, jeudi ou vendredi prochain, une visite à l'école de Saint-Cyr dont il fut l'élève et où l'air de ses fils vient d'être admis.
Le prince Napoléon partira demain ou après-demain pour la Corse. M. Gavini seul l'accompagnera.

Paris, 9 juin.

Le général Chanzy va décidément en Algérie. Seulement, il se présente une complication que l'Assemblée va être appelée à trancher.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 9 Juin 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
A 2 heures 1/4 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Maurice (du Nord) dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

Le bruit des conversations particulières nous empêche d'entendre l'objet de cette proposition. L'Assemblée n'étant pas encore en nombre, il est sursis à la délibération sur l'urgence.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

M. Maurice rappelle l'objet de sa proposition. Elle a pour but de modifier les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices primaires et les règlements concernant la fixation du taux de leur traitement et de retraite.

avantage à fixer, dès aujourd'hui, le chiffre du traitement de la pension de retraite que demandait M. Maurice dans son amendement déposé par lui le 3 janvier dernier, sur la loi générale de l'instruction primaire.
C'est une question urgente d'humanité et de justice.

Le projet de M. Maurice ajoute qu'au bout de cinq ans les émoluments devront être portés à un minimum de 1,100 fr., puis 1,200 fr., et après 14 ans de service à 1,800 fr.
L'urgence est adoptée.

Paris, 9 juin.

Le projet de M. Maurice ajoute qu'au bout de cinq ans les émoluments devront être portés à un minimum de 1,100 fr., puis 1,200 fr., et après 14 ans de service à 1,800 fr.
L'urgence est adoptée.

FAITS DIVERS

Paris, 9 juin.

On a ouvert l'autre jour chez un notaire de la rue de Rivoli, le testament de la marquise de C..., de R... décédée, il y a environ un mois, à la suite d'anémie.

Il contient un legs dont vont s'emparer certains héritiers mécontents pour faire juger qu'au moment de tester, leur parente ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Elle légua, en effet, une somme de cent mille francs à son vieux professeur de musique, à la condition que chaque semaine, les jours où elle recevait, il donne, avec l'aide de trois autres exécutants, une séance de musique de chambre dans son caveau du Père-Lachaise.

Elle a dressé elle-même la liste des œuvres qu'elle désirait qu'on exécute; ce sont de ses morceaux de Beethoven, d'Haydn et de Mendelssohn.

Elle a laissé en même temps, une symphonie de sa composition qu'elle souhaite d'entendre chaque année, à l'époque de sa fête.

Ce jour-là on lancera des invitations parmi le cercle de ses amis auxquels elle recommande de ne pas lui manquer de parole.

Elle a prévu la possibilité d'une entrave apportée par l'administration à l'exécution de ses volontés, et a chargé spécialement un de ses beaux-frères, personnage haut placé, de s'employer à faire lever les difficultés qui pourraient se présenter. Mais elle s'est mal adressée, ce parent était à la tête de ceux qui ont l'intention de faire casser le testament de la vieille dame.

Le Jasper républicain, publié à Iowa, raconte le trait suivant de justice indienne aux Etats-Unis:

"Un groupe d'Indiens Musqués était venu depuis quelque temps planter ses tentes dans la forêt, au nord-ouest de Colfax. Ils vivaient tranquillement, s'occupant de chasse et de pêche. Avant qu'on leur eût donné du gouvernement, ils en profitèrent pour se procurer des liqueurs fortes. L'un d'eux massacra

répond qu'on ne saurait sortir des termes de traité avec l'Allemagne et de la convention qui en a été la suite, avec la compagnie de l'Est.
Le négociateur allemand avait déclaré tout d'abord qu'il ne ferait pas à aucune réclamation, sur un droit direct de l'Etat français, qu'il ne reconnaîtrait que des intérêts privés. Le chiffre consenti par le négociateur allemand à Francfort ne l'a été que pour un intérêt privé. Ce chiffre doit être remis à l'intérêt privé, et par conséquent, à la compagnie de l'Est.

Le rapporteur entre dans les détails des réclamations que la compagnie de l'Est, aux yeux du gouvernement comme aux yeux de la commission, est en droit de faire valoir.
M. Pouyer-Quertier. — Je demande la parole.
M. Krantz, rapporteur, ne veut pas répéter ce qu'il dit excellemment MM. de Fourton de Desailly. Il s'y refuse entièrement, et il ne veut rien d'ailleurs, dans le rachat des chemins de fer de l'Est qu'une grande difficulté et un plus grand désavantage pour l'Etat.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 9 juin.

Sur l'élection Ranc, M. Ernoul déclare que la justice civile s'étant désaisie de la poursuite contre M. Ranc, par suite de réclamations de la justice militaire, et que la justice militaire n'ayant pas, d'autre part, poursuivi Ranc, Ranc est éligible.

Le bureau a chargé M. Baragnon d'exposer dans son rapport la procédure suivie et d'examiner si les listes électorales de Lyon étaient régulières.

Les travaux de reconstruction de la colonne Vendôme ont commencé dans la matinée.

On annonce la nomination de M. Rambour, maître des requêtes au conseil d'Etat, au poste de secrétaire général de la préfecture de la Seine.

Le conseil d'Etat a été présenté dans la matinée au maréchal Mac-Mahon par M. Ernoul.

Quelques membres de l'extrême gauche ont manifesté l'intention d'interpeller le gouvernement sur la suppression du Corsaire.

Fin de l'Assemblée. — Dans la discussion sur les chemins de fer de l'Est, MM. de Jancz, Krantz et autres sont entendus.

La discussion continuera demain.

Le président lit une demande d'interpellation relative à la suppression du Corsaire présentée par MM. Gambetta, Challemel-Lacour et autres membres de la gauche. Le ministre de l'intérieur accepte l'interpellation pour l'ouverture de la séance de demain.

La séance est levée.

La commission de décentralisation a entendu la lecture du projet électoral municipal.

Sont électeurs de droit les citoyens nés dans la commune; les étrangers acquièrent le même droit après trois ans de résidence. L'âge électoral n'est pas encore décidé.

Les maires seraient nommés par le gouvernement dans les villes au-dessus de cent mille habitants; dans les villes au-dessous, les maires seraient nommés par les conseillers municipaux et par un nombre égal des plus forts imposés.

Dans les communes de plus de cent mille habitants, les maires seraient réduits au rôle de représentants de la municipalité.

Dans les autres villes, le préfet pourra toujours placer à côté du maire un représentant distinct du pouvoir central.

On discutera ultérieurement la nomination des maires.

Le centre droit a proposé à M. Dufrane la vice-présidence, en remplacement de M. Vitet.

Bourse calme; peu d'affaires.

Londres, 9 juin.

Le palais d'Alexandre brûle. On craint qu'il ne soit entièrement détruit.

Bayonne, 9 juin.

Le bruit court que Santa-Cruz a menacé de bombarder Irun si, dans huit jours, la ville ne lui fournissait pas 5,000 rations.

sa femme dans un moment d'ivresse; ses compagnons le firent passer en jugement et le condamnèrent à mort avec privation de sommeil.
« Le condamné fut attaché à un bloc de bois où il ne pouvait faire d'autre mouvement que de tourner la tête à droite ou à gauche, remuer les yeux ou la langue. On ne laissait approcher de lui ni viande, ni boisson, et on le gardait à vue en l'empêchant de dormir.
« La sentence fut exécutée de cette manière jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Le patient supporta ces horreurs avec un calme héroïque, et rendit l'âme après huit jours de tortures inouïes.
« La justice indienne était satisfaite. »

REVUE FINANCIÈRE

La semaine a été fertile en fluctuations de hausse et de baisse; les causes qui ont agi sur la Bourse ont été nombreuses et importantes.

La semaine précédente eût été avec la crainte d'une liquidation laborieuse, les pertes éprouvées par la spéculation pendant le courant du mois ayant été considérables. Deux jours avant la liquidation on apprenait qu'un des plus anciens courtiers du marché libre ne pouvait plus faire face à ses engagements et il fallait procéder à son exécution.

La liquidation a été réellement dure pour les acheteurs; elle s'est faite, il est vrai, aux plus hauts cours, mais elle a amené des reports élevés comme on n'en avait pas vu depuis longtemps. Nos fonds d'Etat ont dû payer 9 à 10 0/0, les valeurs de 12 à 15 0/0 et même quelques-unes 20 0/0. On a pu constater combien la spéculation à la hausse était chargée et ce fait a entraîné momentanément le mouvement de hausse.

D'un autre côté, il est indiscutable que les acheteurs sont de très-bonne qualité et se composent en partie de banquiers et de capitalistes répétés. Ceci explique pourquoi dès le lendemain de la liquidation un mouvement de reprise était tenté et réussissait lorsque la nouvelle de l'élevation de l'escompte à 7 0/0 a longuement vint l'arrêter. Depuis lors le marché est lourd et n'a pas retrouvé son élasticité d'avant la liquidation.

L'élevation de 1 0/0 du taux de l'escompte à Londres a été la contre-partie de nos gros reports; la banque d'Angleterre a voulu éviter par là les retraits qui se faisaient en vue de venir prendre des reports chez nous. On est indécis pour savoir si cette mesure sera temporaire ou sera suivie de nouvelles élévations.

Les marchés allemands sont meilleurs. La Bourse de Vienne paraît avoir retrouvé un peu de stabilité, malgré une nouvelle suspension importante. La Bourse de Berlin, très-serrée à la suite de la catastrophe de Vienne, a franchi heureusement l'écueil redouté de la liquidation; sauf quelques insolabilités insignifiantes, la solidité de la place n'a nullement été atteinte. De grandes pertes ont cependant été faites, mais elles paraissent moins toucher la Bourse que le public privé.

La retraite de M. Thiers a laissé intacte la grande œuvre de la libération du territoire à laquelle le nouveau gouvernement apporte tous ses soins. On sait que 4 milliards sur 5 sont déjà payés, et que le cinquième milliard doit être acquitté en quatre paiements mensuels de juin à septembre, de 250 millions de francs chacun. Le premier de ces paiements est déjà effectué. Les fonds des deuxième et troisième paiements sont également prêts; ils sont au Trésor en espèces ou en traites sur l'étranger. Enfin, 50 millions sont déjà réalisés sous la même forme, en à-compte du dernier versement. Il ne reste donc plus à réunir que 200 millions, qui peuvent restreindre par suite des versements mensuels sur l'emprunt, c'est-à-dire sans nouvelle opération de trésorerie.

L'Assemblée nationale va prochainement discuter le budget de 1874. On prête, à tort ou à raison, au nouveau ministre des finances, l'intention de renoncer à l'impôt sur les matières premières, et même aux centimes additionnels sur les contributions foncière et mobilière proposées par M. Léon Say. Ces réductions de recettes laisseraient le budget de 1874 en déficit de 130 millions; on chercherait la compensation de ce chiffre dans des diminutions de dépenses, et peut-être dans de nouveaux arrangements avec la Banque de France.

Le Londres, grâce à l'élevation de l'escompte, est en hausse à 25.56. L'or est demandé aux environs de 7 fr. (Circulaire du Crédit Lyonnais.)

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

du 9 JOURNAL

Paris, le 9 Juin 1873

TERME

(DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES)

Paris, le 9 Juin 1873

PRÉC. CLOTURE VALEURS PREMIER DERNIER

56 92 3 0/0 Français... 57 07 56 95

91 97 5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

60 15 5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

63 82 5 0/0 Italien... 63 75 63 65

430 1/2 Banque de France... 436 00 435 00

804 00 For. et est. pap. 800 00 800 00

425 00 Crédit Mobilier... 425 00 425 00

557 00 Société Générale... 557 00 557 00

457 00 Mobilier Espagnol... 457 00 457 00

820 00 Orléans... 818 00 820 00

1027 00 Nord... 1030 00 1030 00

850 00 Paris à Lyon et Médit... 853 00 852 00

763 00 Autrichiens estamp... 762 00 760 00

425 00 Autrichiens nouveaux... 425 00 425 00

456 00 Lombards... 457 00 453 00

440 00 Sév. 442 00 440 00

92 3/8 Consolidés à Londres... 92 1/2 92 1/4

3 0/0 Français... 56 75 56 75 1/2

5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

5 0/0 Italien... 63 75 63 65

3 0/0 Français... 56 75 56 75 1/2

5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

5 0/0 Italien... 63 75 63 65

3 0/0 Français... 56 75 56 75 1/2

5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

5 0/0 Italien... 63 75 63 65

3 0/0 Français... 56 75 56 75 1/2

5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

5 0/0 Italien... 63 75 63 65

3 0/0 Français... 56 75 56 75 1/2

5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

5 0/0 Italien... 63 75 63 65

3 0/0 Français... 56 75 56 75 1/2

5 0/0 Emprunt (1872)... 91 37 91 25

5 0/0 Libéré (1871)... 60 20 60 10

5 0/0 Italien... 63 75 63 65

3 0/0

Table with columns for 'CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES' and 'Lyon, 9 juin 1873.' containing various market data for silk.

Table with columns for 'BALLETS PESÉS' and 'Lyon, 9 juin 1873.' containing data for weighed bales.

Table with columns for 'BULLETIN COMMERCIAL' and 'Paris, 7 juin.' containing general market news and prices.

Table with columns for 'RECYTES DES CHEMINS DE FER' and 'Lyon, 9 juin 1873.' containing railway receipts.

Table with columns for 'BULLETIN METEOROLOGIQUE' and 'PAR DOULADE, ING.-OPTICIEN' containing weather forecasts.

Advertisement for 'LIBRAIRIE HACHETTE ET Co' and 'VILLE DE PARIS (1865)' with details on book sales and public works.

Textual advertisement for 'Etude de Me MITIFFIOT de BÉLAI' regarding legal matters and property.

Large advertisement for 'AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES' and 'PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS' listing shipping routes.

Advertisement for 'MÉDAILLE D'OR' and 'HÉMATOSINE' by Tabourin and Lemaire, highlighting a gold medal award.

Textual advertisement for 'Etude de Me RUBY' regarding legal proceedings and property matters.

Advertisement for 'L'EUROPE THERMALE' and 'UN ALSACIEN' with details on thermal waters and local news.

Advertisement for 'CHOCOLAT ALGLAVE' and 'DEJEUNER HYGIÉNIQUE DES ARABES' with an illustration of a cow.

Table titled 'COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 6 JUI 1873' listing various commodities and their prices.

Table titled 'BOURSE DE LYON - Lundi 9 Juin (de 11 h. à midi 1/2)' showing stock market data.

Table titled 'BULLETIN FINANCIER' providing financial news and market analysis.